

# RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

Cette partie du document met en avant un ensemble de propositions portant sur les thématiques abordées. Elles peuvent s'adresser aux communes et/ou à la Province en fonction de leurs compétences respectives.





# RECOMMANDATIONS

## Adopter une approche intersectionnelle<sup>3</sup> dans la construction et la mise en place de politiques publiques communales et provinciales

Ces dernières années voient l'émergence de nouveaux outils conceptuels pour penser les formes que peuvent prendre les discriminations au sein de nos sociétés et la manière dont elles influent sur l'accès aux droits fondamentaux. L'approche intersectionnelle permet de penser les situations des personnes se trouvant à l'intersection de plusieurs formes de domination (prétendue race, classe et genre). Cet outil apparaît comme pertinent pour rendre compte d'une complexité qu'empêche une analyse selon un seul critère.

## Rapprocher les services communaux et provinciaux des usagers et des lieux de vie

Il s'agit de :

- Créer ou renforcer des espaces de quartier ou tiers-lieux (maison de quartier ou infrastructure mobile), en collaboration avec les organisations de première ligne. Ceux-ci seront dotés d'un accueil professionnel proposant différentes activités (permanence sociale, de santé, espaces conviviaux encourageant la mixité et la multiculturalité des publics).
- Développer et renforcer les services de première ligne accessibles à tous, sans condition, ni titre de séjour requis. Cette action se fera, plus spécifiquement, au sein des quartiers les plus précarisés, comprenant une proportion importante de population issue de l'immigration. L'objectif est d'accompagner les personnes là où elles sont (approche « outreach »<sup>4</sup>).
- Mettre les personnes concernées au cœur des politiques et des initiatives, les rendre expertes de ce qu'elles vivent et prendre en considération les solutions et expertises qu'elles proposent. Ceci peut prendre la forme de l'instauration d'un conseil consultatif ou de tout autre dispositif qui facilite un rapprochement entre les publics visés, les administrations et les pouvoirs communaux comme provinciaux.

<sup>3</sup> [L'intersectionnalité et la discrimination multiple - Questions de genre \(coe.int\)](#)

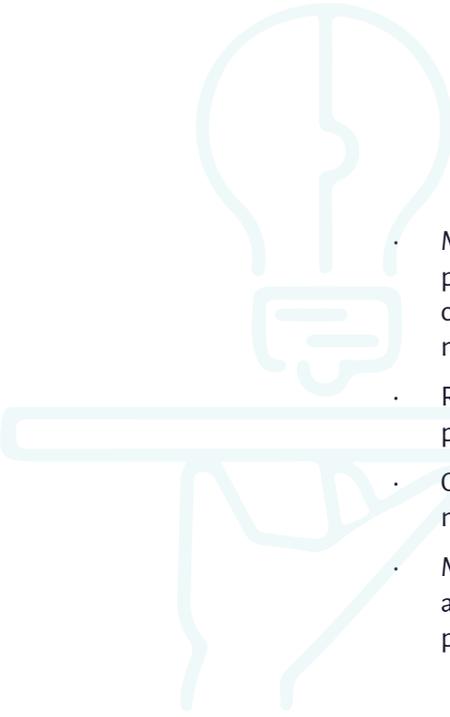
<sup>4</sup> L'approche ou pratique « outreach » consiste à rencontrer les publics là où ils se trouvent et à les aider à satisfaire ses besoins plutôt que l'inverse.



## Mettre en place une politique de promotion de la diversité au sein des services des administrations communales et provinciale

- Concevoir les futurs recrutements du personnel communal et provincial de sorte qu'ils soient plus représentatifs de la multiculturalité présente sur l'ensemble du territoire.
- Former le personnel communal et provincial à la communication interculturelle et le sensibiliser aux discriminations raciales.

## Réduire les inégalités sociales numériques à l'échelon communal et provincial, et encourager l'accès aux nouvelles technologies pour tou·te·s

- 
- Maintenir, dans toutes les administrations du territoire provincial, des guichets physiques accessibles à tou·te·s. Collaborer avec des organisations de terrain connaissant les freins et les obstacles de certains publics pour penser le passage au numérique et éviter ainsi la problématique de non-recours au droit.
  - Rendre les espaces publics numériques et leurs activités plus accessibles à tous les publics, en particulier aux personnes primo-arrivantes.
  - Offrir un accompagnement pour réaliser des démarches administratives, notamment en développant ou en soutenant des projets comme le mentorat.
  - Mettre des ordinateurs à disposition de tou·te·s, au sein des bâtiments communaux, afin de développer des compétences liées à l'utilisation de l'outil informatique et de permettre aux personnes étrangères de pouvoir suivre des formations à distance.

## Offrir un accès aux services publics, peu importe la langue ou la culture d'origine

- Renforcer ou favoriser l'accès aux dispositifs d'interprétariat.
- Créer ou renforcer des offres de service de médiation et/ou de facilitation interculturelle au sein des administrations communales et provinciales pour faciliter l'accès aux biens et aux services publics pour les personnes étrangères et ce, qu'elles parlent ou non le français.

## Penser la mobilité des personnes et déployer des solutions

- Mettre en place des dispositifs qui favorisent la mobilité dans les zones où l'offre de transport en commun est faible, notamment grâce aux taxis sociaux. S'assurer que les populations primo-arrivantes y ont accès.
- Promouvoir les alternatives de mobilité dans les zones rurales, là où ça n'existe pas ou peu, et valoriser ces dispositifs par une communication adaptée.

## Soutenir les organisations de terrain

- Mettre à disposition des locaux communaux et provinciaux pour développer, d'une part, des activités en faveur d'un vivre ensemble interculturel et, d'autre part, des services individuels pour améliorer l'accès aux droits fondamentaux (tel que l'accompagnement psycho-médico-social).
- Soutenir les initiatives d'intégration et d'interculturalité au niveau local et provincial, notamment via la création d'opportunités de collaboration entre les acteurs de terrain (réseau) au sein des plans de cohésion sociale et des réseaux de concertation organisés par la Province.
- Mettre en valeur et promouvoir (visibilité et diffusion via les canaux de diffusion habituels des administrations) les activités existantes auprès des citoyen·ne·s.
- Soutenir les actions communales et provinciales du Centre Régional d'Intégration. Ceci peut prendre différentes formes : le renforcement des collaborations, le soutien financier et/ou matériel, la promotion de ses événements.

Même si les matières de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères dépendent respectivement du niveau de pouvoir fédéral et régional, la Province de Namur a, de longue date, apporté son soutien à toutes les initiatives visant à favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Cet appui s'est concrétisé, entre autres, par l'implication dans la création du Centre d'action interculturelle, par l'octroi de subsides à des acteurs provinciaux ; par la diffusion d'appels à projets ; par l'adoption de la motion « Province hospitalière »,...

En tant que terre d'accueil, qui compte sur son territoire de nombreux centres d'accueil pour les

demandeur.euse.s de protection internationale et de nombreuses initiatives locales d'accueil, et qui voit de nombreux résident.e.s étranger.ère.s aux statuts divers (étudiant.e.s, MENA, regroupements familiaux,...) s'établir de manière durable ou temporaire, la Province se doit d'accorder une attention toute particulière aux enjeux migratoires qui émergent localement.

C'est pour ces différentes raisons que le CAI demande aux futurs mandataires provinciaux de :

- Continuer à apporter un soutien financier à l'asbl, via la mise à disposition de bâtiments comme c'est le cas chaque année depuis 40 ans ; mais aussi à nouveau via un subside (supprimé dernièrement).
- Ce soutien permet d'organiser de nombreuses actions, depuis l'accompagnement des personnes étrangères dans leur émancipation et la formation et la sensibilisation de professionnels, volontaires et citoyens, sur le territoire provincial jusqu'au développement de toute une série de projets spécifiques à destination de publics divers.
- Continuer à soutenir l'approche supra-communale et provinciale pour aborder toute une série d'actions et d'enjeux qui se posent localement, que ce soit au travers des administrations provinciales, du Conseil provincial ou encore du Cabinet du Gouverneur de la Province. Parce que le prisme local empêche parfois de s'inspirer de réalités et/ou de bonnes pratiques qui existent ailleurs, et parce que l'approche commune permet souvent de développer des réponses pertinentes et complémentaires, la Province peut contribuer, au travers ses différents services, à stimuler et soutenir le travail partenarial.

## Faire le relais de problématiques communales et provinciales vers d'autres niveaux de pouvoirs concernés, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères et les discriminations raciales

- Établir ou renforcer un dialogue constant entre les différents niveaux de pouvoirs, surtout lorsque les problématiques dépassent les compétences locales et provinciales.

*Le mentorat même s'il existe est mal connu et difficilement accessible, autant du côté des personnes qui pourraient ou voudraient réaliser ce rôle que de celles qui auraient bien besoin d'y faire appel. Des bénévoles pour accompagner dans les visites de logement, remplir les fiches de candidature, informer sur la manière d'entretenir le logement (le CPAS est débordé pour répondre à toutes les demandes).*